

BIBLIOGRAPHIE APPROFONDIE

PÂQUES M., *Principes de contentieux administratif*, Bruxelles, Larcier, 2017, 585 p.

Faut-il avoir été magistrat au Conseil d'État pour bien écrire sur le contentieux administratif ? De Jacques Salmon à Michel Leroy en passant par Jacques Vanhaeverbeek, Jacques Jaumotte, Éric Thibaut, de Paul Lewalle à Luc Donnay – et on ne cite ici que les Francophones – nombreux sont ceux qui ont pu puiser dans leur expérience professionnelle pour décrire de l'intérieur les arcanes de ce monde particulier. Ce qui n'a pas empêché d'autres académiques qui étaient, eux, de l'autre côté du miroir – les avocats Cyr Cambier ou Jérôme Sohier – de faire partager aussi leur expérience en la matière.

Conseiller d'État puis Président de chambre, Michel Pâques aura été dedans, mais est déjà reparti entretemps, parti siéger à la Cour constitutionnelle où, suppose-t-on, il est déjà en train de nourrir un futur ouvrage de *Principes de contentieux constitutionnel*.

Comme pour son *Droit public élémentaire en quinze leçons*, Michel Pâques opte ici pour un plan plus horizontal que vertical : une introduction et une conclusion et, entre les deux, neuf chapitres qui se succèdent de façon logique – du plus général au plus détaillé – puis chronologique – de l'institution aux recours contre ses décisions. L'auteur aurait pu sans doute enchâsser le tout dans une division française traditionnelle, avec une première partie consacrée aux principes généraux et une deuxième traitant plus spécifiquement du Conseil d'État, mais on peut y voir une forme de résistance discrète contre un certain conformisme juridique ambiant.

Le livre commence par une théorie générale du recours (évoquant tour à tour le recours administratif et le droit d'accès au juge), puis se penche sur les critères de bonne administration de la justice dans le contentieux administratif. Intitulé « Le juge de l'administration en droit belge », le troisième chapitre évoque d'abord l'oscillation du contentieux administratif belge entre monisme et dualisme (facultatif ou obligatoire), puis les possibilités de création des juridictions contentieuses et d'attribution de compétences juridictionnelles par les entités fédérées avant de se terminer par un bref aperçu des juridictions administratives.

Traitant du contentieux des droits subjectifs, le chapitre IV est le plus substantiel de cette première partie (virtuelle) avec, d'abord, des développements sur le concept de droit subjectif et, ensuite, sur le mécanisme de contrôle incident des actes administratifs irréguliers prévu par l'article 159 de la Constitution. Loin de s'arrêter là, l'auteur poursuit en s'intéressant à la compétence du juge des droits civils pour connaître la responsabilité de l'administration, il questionne sur la compatibilité d'une condamnation de l'administration avec les principes de séparation des pouvoirs et expose ensuite, notamment au regard de la loi du 10 février 2003, le domaine de la responsabilité de l'administration à travers ses agents.

On bascule alors dans ce qui aurait pu être la deuxième partie, laquelle s'ouvre avec un chapitre V consacré au Conseil d'État : l'auteur s'attache à décrire la composition de l'institution, ses formations et, de façon un peu plus détaillée, ses deux sections et leurs attributions, mais le portrait est dressé ici de façon plus sommaire que dans d'autres ouvrages de référence. Le chapitre VI est à nouveau plus nourri, avec des développements traditionnels mais néanmoins consacrés à l'acte administratif susceptible de recours, au délai et au requérant – à travers la condition d'intérêt – mais Michel Pâques y glisse aussi des considérations très précieuses sur l'exclusion de la compétence du Conseil d'État par la compétence d'un autre juge ainsi qu'aux qualités d'une bonne requête.

Titré, de façon un peu sibylline, « Renforcement et aménagement du recours en annulation au Conseil d'État », le chapitre VII évoque

certaines adaptations plus récentes de la législation : il y est notamment question du référé administratif, de la boucle administrative, de l'astreinte, de la procédure accélérée des débats succincts ou de l'indemnité réparatrice.

Enfin, les deux derniers chapitres, plus brefs, traitent respectivement du recours en cassation devant le Conseil d'État et des – rares – recours contre les arrêts du Conseil d'État. Titrée « L'avenir du contentieux administratif », la conclusion est un dernier et précieux moment de réflexion.

Il est amusant de constater que les têtes de pages, en principe dévolues à rappeler le titre du chapitre (pages de gauche) ou de sa subdivision (pages de droite) offrent parfois un niveau de lecture supplémentaire : ainsi, parmi les chapitres qui ne comportent pas de subdivision, on constate que les têtes de pages de droite répètent celles de pages de gauche sauf pour le chapitre II (« Juridiction et bonne administration de la justice dans le contentieux administratif ») ou, subitement, elles portent une appellation (« Les critères ») qui éclaire le titre du chapitre. Plus encore, ceux des paragraphes qui sont numérotés (ils ne le sont pas tous) s'ouvrent par quelques mots en forme de sous-titre, que l'on retrouve dans la table des matières détaillées figurant à la fin de l'ouvrage. On eut sans doute préféré un véritable index alphabétique que cette suite de quelque 300 sous-titres détaillés qui, à nouveau, impose au lecteur une lecture exhaustive de ladite table pour trouver ce qu'il cherche.

L'ouvrage de Michel Pâques se mérite, mais son contenu récompense l'effort du lecteur.

FRANÇOIS JONGEN

RENDERS D., *Droit administratif général*, 3^e éd., Bruxelles, Larcier, 2019, 754 p.

Organisation, action et contrôle de l'administration : le triptyque demeure. L'ouvrage, cependant, prend résolument d'ampleur. C'est qu'à l'instar du monde, le droit administratif bouge. Tel l'homme-orchestre qui entend garder l'entière maîtrise sur le produit de son labeur, le Professeur David Renders excelle dans la poursuite de l'accomplissement de son œuvre. Rien n'est en effet laissé au hasard, y compris l'hommage qu'il ne se lasse pas de rendre à son entourage.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. 2015, 2017, 2019 ! Nous en sommes à la 3^e édition en 4 ans à peine et l'ouvrage qui comptait déjà 624 pages à ses débuts, en contient 754 désormais. Voilà déjà qui, par cela seul, témoigne du caractère gigantesque du travail accompli. À l'évidence, le Professeur David Renders ne ménage ni sa peine, ni sa volonté de transmettre un savoir sans cesse remis au goût du jour. Au reste, et pour volumineuse que la somme soit, son accessibilité n'en demeure pas moins toujours d'une simplicité biblique : fût-il pressé, le lecteur trouvera aisément ce qu'il cherche en prenant le soin d'effectuer un petit crochet par l'index et la table des matières, aussi précis que détaillés !

Parce qu'il serait vain, ici, de viser l'exhaustivité, trois illustrations donnent de prendre la mesure du parcours effectué depuis les origines de l'entreprise.

Comment ne pas évoquer en premier lieu la matière des marchés publics et celle des concessions de travaux et de services ! Sous la conduite du droit de l'Union, deux lois du 17 juin 2016 sont passées par là, sans compter leurs arrêtés d'exécution. Tous ces textes n'ont, cela va sans dire, pas échappé à la vigilance et à la sagacité de l'auteur. Même s'il faut la relativiser, l'abandon des bonnes vieilles notions d'adjudication publique et d'appel d'offres permet à peine de deviner l'ampleur de la réforme opérée dans le domaine des marchés publics.